



## Divorce par consentement mutuel

Par **lilou45**, le **03/11/2010 à 10:36**

Bonjour,  
J'ai 48 ans et vis seule avec mon fils de 18 ans  
Mon mari a souhaité que nous divorcions et la procédure est en marche.  
1ère question : Je ne perçois pas la pension alimentaire pour mon fils. Mon mari a décidé de ne la verser qu'à compter du jugement définitif du divorce, prévu fin Février 2011.  
Que puis-je faire ; financièrement pas facile.  
2ème question : J'ai rencontré quelqu'un de très gentil.  
Est-ce que je cours des risques ou pas ?  
Si oui, lesquels  
Si non, pourquoi.  
Dans l'attente de votre réponse  
Sincères salutations